



COORDINATION CDG OCCITANIE

# AVIS D'OUVERTURE

## EXAMEN PROFESSIONNEL

### TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE Avancement de grade

Les centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude, du Gard, des Pyrénées-Orientales, du Tarn et du Tarn-et-Garonne, en partenariat avec les centres de gestion de la région Occitanie, organisent l'examen professionnel d'accès au grade de technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe (avancement de grade), session 2025, dans les spécialités suivantes :

SPECIALITES	CDG ORGANISATEURS	LIEUX DES ÉPREUVES
Bâtiments, génie civil	<b>CDG du Gard</b> 183 chemin du Mas Coquillard – 30900 NIMES ☎ 04 66 38 86 98 - <a href="http://www.cdg30.fr">www.cdg30.fr</a>	Nîmes et ses environs
Services et intervention techniques		
Réseaux, voirie et infrastructures	<b>CDG de l'Aude</b> Maison des Collectivités - 85 Avenue Claude Bernard CS 60050 - 11890 CARCASSONNE CEDEX ☎ 04 68 77 79 79 - <a href="http://www.cdg11.fr">www.cdg11.fr</a>	Carcassonne et ses environs
Aménagement urbain et développement durable		
Déplacements, transports		
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	<b>CDG du Tarn</b> 188 rue de Jarlard - 81000 ALBI 05 63 60 16 50 - <a href="http://www.cdg81.fr">www.cdg81.fr</a>	Albi et ses environs
Espaces verts et naturels	<b>CDG des Pyrénées-Orientales</b> Centre del Mon - BP 901 - 35 boulevard Saint-Assisclé 66020 PERPIGNAN CEDEX ☎ 04 68 34 88 66 - <a href="http://www.cdg66.fr">www.cdg66.fr</a>	Perpignan et ses environs
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	<b>CDG du Tarn-et-Garonne</b> 23 boulevard Vincent Auriol – 82000 MONTAUBAN ☎ 05.63.21.62.00 - <a href="http://www.cdg82.fr">www.cdg82.fr</a>	Montauban et ses environs

## CONDITIONS D'ACCES A L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6<sup>ème</sup> échelon du grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

### *Dispositions dérogatoires pour l'examen de la session 2025 :*

*A titre dérogatoire, en application du décret n° 2023-927 du 7 octobre 2023 relatif à l'avancement de grade des catégories B, pourront être admis à concourir, les candidats justifiant d'au moins un an dans le 5<sup>ème</sup> échelon du grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau, **au plus tard le 31 décembre 2026.***

<b>Période de retrait des dossiers d'inscription</b>	Du mardi 8 octobre au mercredi 13 novembre 2024 <b>auprès du CDG organisateur de la spécialité choisie</b>
<b>Date limite de dépôt de dossier</b>	Jusqu'au jeudi 21 novembre 2024
<b>Date de l'épreuve écrite</b>	<b>Jeudi 10 avril 2025</b>